

Image not found or type unknown



Une saisie des remunerations peut elle reprendre ?

Par **serge B**, le **22/01/2008** à **18:14**

bonjourrrn
en 1196 une saisie de mes remunerations a ete decidee par le tribunal d'instance de toulouse
rrnjusqu'en 2006 les prelevements s'effectuaient normalement et regulierement
rrn
en mai 2006 les prelevements ont cesse et depuis cette date aucune nouvelle ni du tribunal ni du creancier
rrn
ma question : comment savoir si cette saisie est terminée (main levée ?) ou, dans le cas contraire, peut-elle reprendre sans avis après 2 ans d'arret ?
rrn
par avance merci